

Séance du 27 Octobre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :AFFAIRES FONCIERES - Convention de mise à disposition au profit des associations "EBAKI" et "CROISES DE SAINT-ANDRE" pour des locaux sis 18 rue de Belfort

M. CHARRIER présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par convention en date du 12 août 2002, la Commune de Bayonne a consenti aux associations « EBAKI » et « CROISES SAINT-ANDRE » le droit d'occuper les locaux sis 18 rue de Belfort (1^{er} et 2^{ème} étages).

Ce contrat étant arrivé à échéance, il convient en conséquence de le reconduire aux conditions essentielles ci-dessous énoncées :

-à titre gratuit ;

-durée d'un an à compter du 13 août 2005 pour s'achever le 12 août 2006.

Je vous demanderais, en conséquence, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition sur la base du projet en annexe.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.